



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

20 avril 2023



Baromètre 2022 : Des personnels qui se sentent de plus en plus agressés au sein de l'établissement

L'Autonome de Solidarité Laïque publie son nouveau baromètre du climat 2022 dans les établissements scolaires basé sur les dossiers de protection juridique (PJP) et de conseil (RJP) qu'elle a ouverts dans le cadre de l'accompagnement des ses 473 216 adhérents.

Dans cette nouvelle édition du baromètre, l'association a décidé de développer de nouveaux angles d'analyse. Afin de mettre en lumière les évolutions qui ont cours, L'ASL a donc pris en compte des critères tels que le sentiment d'agression ressenti par les personnels, les dossiers ayant fait l'objet d'une demande de protection fonctionnelle ou encore un focus sur les dossiers liés à la question de la laïcité.

Les chiffres clés

- 4 485 dossiers ouverts en protection juridique (PJP) en 2022. **Une baisse de 5,2 % par rapport à 2021 mais compensée par une augmentation de 5,3 % des dossiers de conseil (RJP).**
- **Les enseignants du 1er (42,2 %) et 2nd degrés (29,8 %) sont les plus exposés aux risques suivis des directeurs d'école (16,6 %).**
- **La majorité des dossiers concerne une agression ou un "sentiment d'agression" soit au total 75,2 % des dossiers.**
- **Dans 50 % des cas, ce sont les représentants légaux ou un proche de la famille qui sont impliqués dans les litiges.**
- **Alors que 400 dépôts de plainte ont été déposés pour les dossiers PJP seulement 31 ont été traités par la justice (0,7 %).**
- **La majorité des dossiers de conseil (RJP) concerne des conflits (29,15 %).** Ils ont augmenté de près de 4 points en 2022. Une augmentation pour la 3ème année consécutive : + 10 points en 2020, + 8,5 points en 2021.

Une bascule entre les dossiers de protection et de conseil juridique

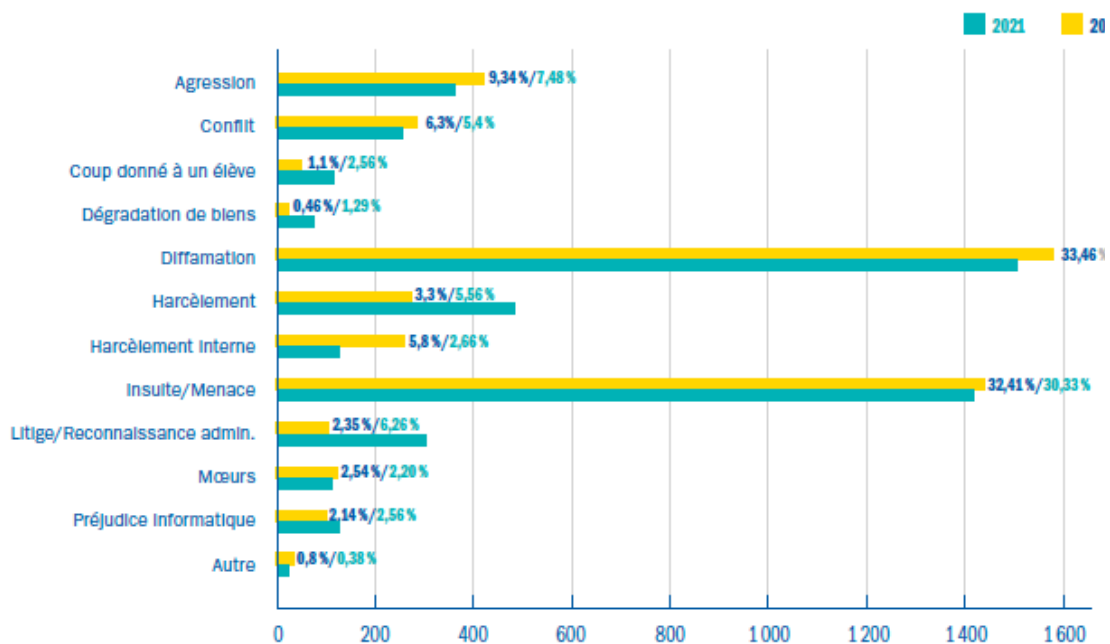
Alors que l'on constate **une baisse de 5,2 % des dossiers PJP**, c'est-à-dire pour lesquels les adhérents demandent la mise en place d'une protection et d'un suivi juridique, la hausse sur le nombre de dossiers RJP - relevant du conseil aux adhérents est pratiquement équivalente (5,3 %). Aussi, **le nombre de dossiers ouverts par L'ASL reste constant** si l'on prend en compte cette bascule entre les dossiers avec traitement juridique et les dossiers de renseignement.

Pour Jean-Louis Linder, vice-président de L'ASL : « *plusieurs phénomènes peuvent expliquer ce basculement et ce transfert des dossiers PJP vers les RJP. Sans doute, en premier lieu, [...] un débat public et politique plus accentué concernant la protection des personnels. La question de l'alerte précoce d'éventuels problèmes pour se protéger a pu faire écho chez les enseignants. Nous pensons également*

que la prévention menée ces dernières années par L'ASL auprès de ses adhérents, a pu, tout autant, sensibiliser les personnels à changer leur comportement et les inciter à avoir le "bon réflexe" avant que la situation ne puisse dégénérer ».

Des personnels qui se sentent de plus en plus agressés au sein de l'établissement

PJP PAR NATURE EN 2022

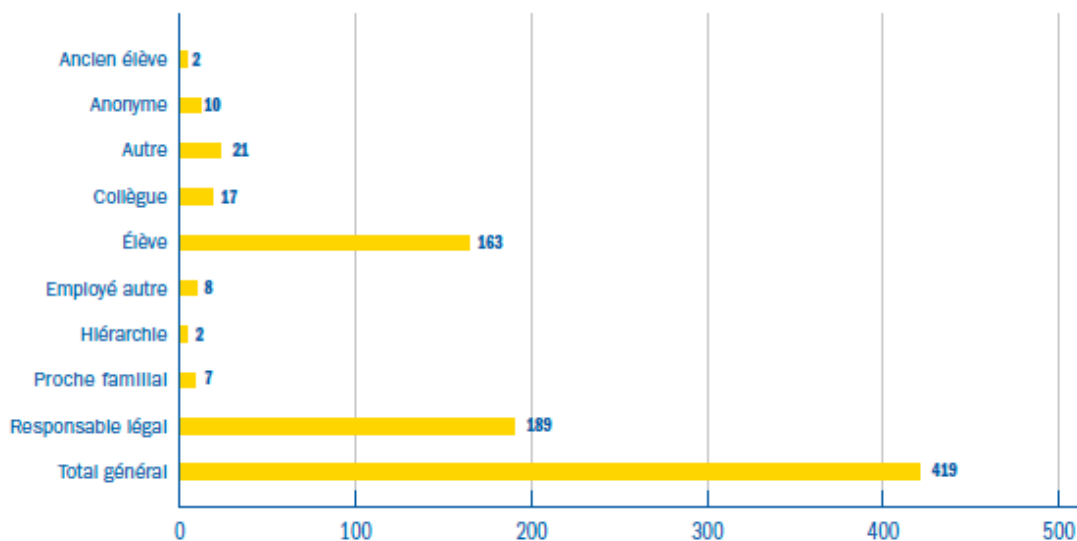


En 2022, bien que le nombre de dossiers PJP soit en baisse, la majorité des dossiers de protection juridique professionnelle concerne une agression ou un sentiment d'agression soit au total 75,2 % des dossiers. Ce chiffre est en nette augmentation par rapport au baromètre 2021 (+ 4 points) où l'ensemble de ces dossiers représentaient 71,1 %.

Parmi ces dossiers, 33,46 % des cas sont répertoriés dans la catégorie « Diffamation », 32,41 % dans « Insulte/ Menace » (en hausse) et 9,34 % dans « Agression ».

Concernant les dossiers « Agression » spécifiquement, L'ASL constate qu'ils ont augmenté de près de 2 points en 2022 (65 dossiers supplémentaires). Les principaux auteurs de ces agressions sont les représentants légaux (45 %), suivis par les élèves (39 %).

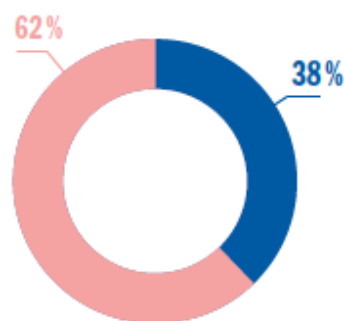
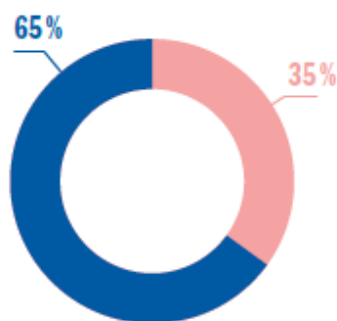
RÉPARTITION DES DOSSIERS « AGRESSION » PAR TIERS IMPLIQUÉS



Concernant la typologie de ces agressions, on retrouve plus d'agressions verbales (menaces de mort, par exemple) que physiques dans le 1er degré, à hauteur respectivement de 65 % et 35 %. Dans le 2nd degré, on constate le phénomène inverse avec 62 % d'agressions physiques et 38 % d'agressions verbales.

PREMIER DEGRÉ (maternelle et élémentaire)

SECOND DEGRÉ (collège et lycée)



■ AGRESSIONS VERBALES

■ AGRESSIONS PHYSIQUES

Parmi ces dossiers « Agressions », L'ASL estime qu'environ 20 % d'entre eux sont en lien avec des élèves présentant des troubles du comportement ou des attitudes incompatibles avec une scolarité ordinaire.

Des demandes de protection fonctionnelle accordées une fois sur trois

Cette année, L'ASL s'est penchée sur le nombre de dossiers remplis par les adhérents qu'elle a accompagnés dans leur demande de protection fonctionnelle auprès du ministère de l'Éducation nationale.

→ **LES PRINCIPAUX DOSSIERS POUR LESQUELS LA PROTECTION FONCTIONNELLE A ÉTÉ ACCORDÉE SONT :**

Les Insultes/Menaces

→ 32 sur 116

Les Diffamations

→ 31 sur 96

Les Agressions

→ 15 sur 60

Il ressort que **seulement un tiers de ces demandes a été accordé par le ministère** en 2022. L'ASL tient à préciser que tous les dossiers ont été parfaitement formalisés avec l'aide des avocats-conseil de son réseau et qu'ils répondaient en tous points aux critères établis par le ministère en vue de l'octroi de ladite protection.

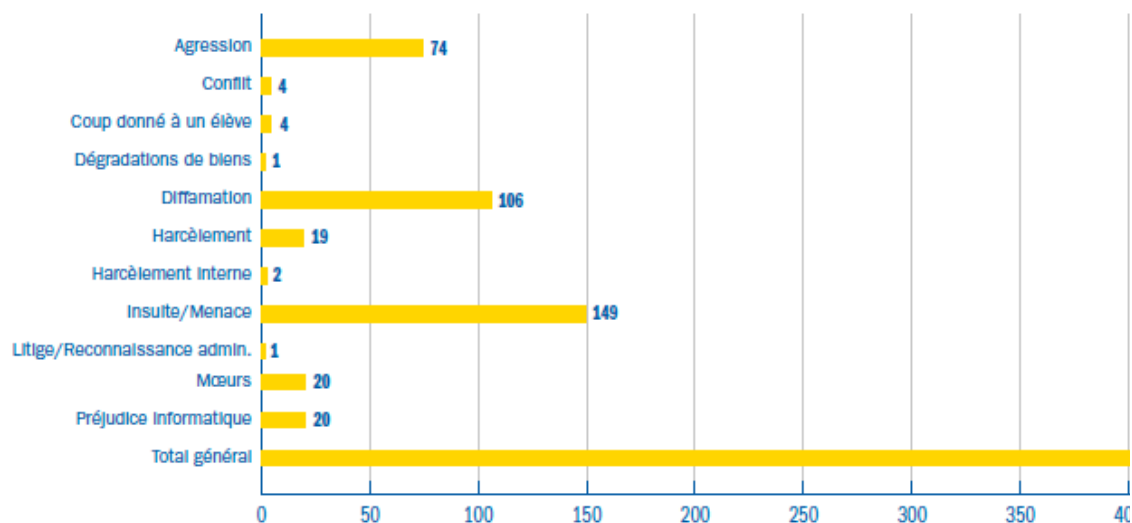
Compte-tenu de ce faible pourcentage d'octroi, L'ASL souhaite donc qu'une collaboration spécifique soit initiée avec le ministère permettant de travailler autant sur les critères d'octroi de la protection fonctionnelle que sur la manière de remplir les dossiers de demande afin que celle-ci puisse être accordée plus largement à l'avenir.

Plaintes déposées : un nombre important de dossiers de la catégorie « Insulte / Menace »

Alors que **400 dépôts de plainte** ont été déposés pour les dossiers PJP seulement **31 ont été traités par la justice (0,7 %)**.

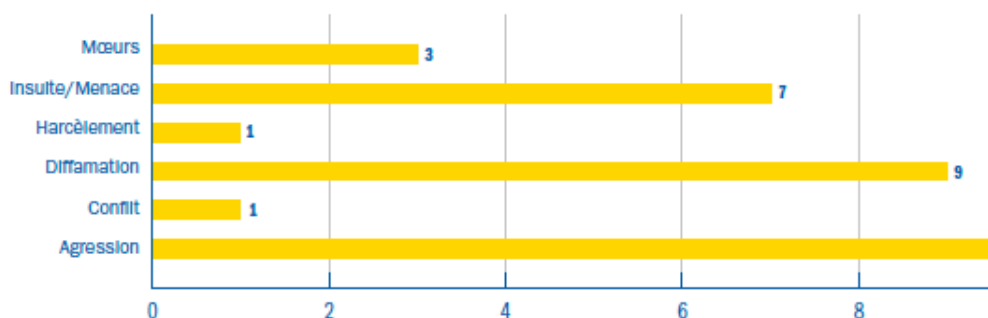
Parmi les plaintes déposées par les adhérents avec l'accompagnement de L'ASL, le **plus grand nombre de dossiers concerne la catégorie « Insulte/Menace » (149 sur 400)**, suivi de la catégorie « Diffamation » avec 106 plaintes sur les 400.

NOMBRE DE PLAINTES DÉPOSÉES



Sur les 74 dépôts de plainte pour agression, 36 concernent une agression physique, soit près de 49 %. Les autres dépôts de plainte, soit 51 %, concernent des agressions verbales dont 11 % avec menace de mort.

PJP TRAITÉS PAR LA JUSTICE



Les conflits toujours plus importants au sein de l'école

Outre les dossiers pour lesquels L'ASL procède à un accompagnement juridique, l'association accompagne également au quotidien ses adhérents en les conseillant sur les problématiques qu'ils rencontrent. Ces dossiers, nommés RJP (Renseignements Juridiques Personnalisés) traduisent les préoccupations des personnels dans le cadre de l'exercice de leur métier, sans qu'une action juridique spécifique ne soit intentée.

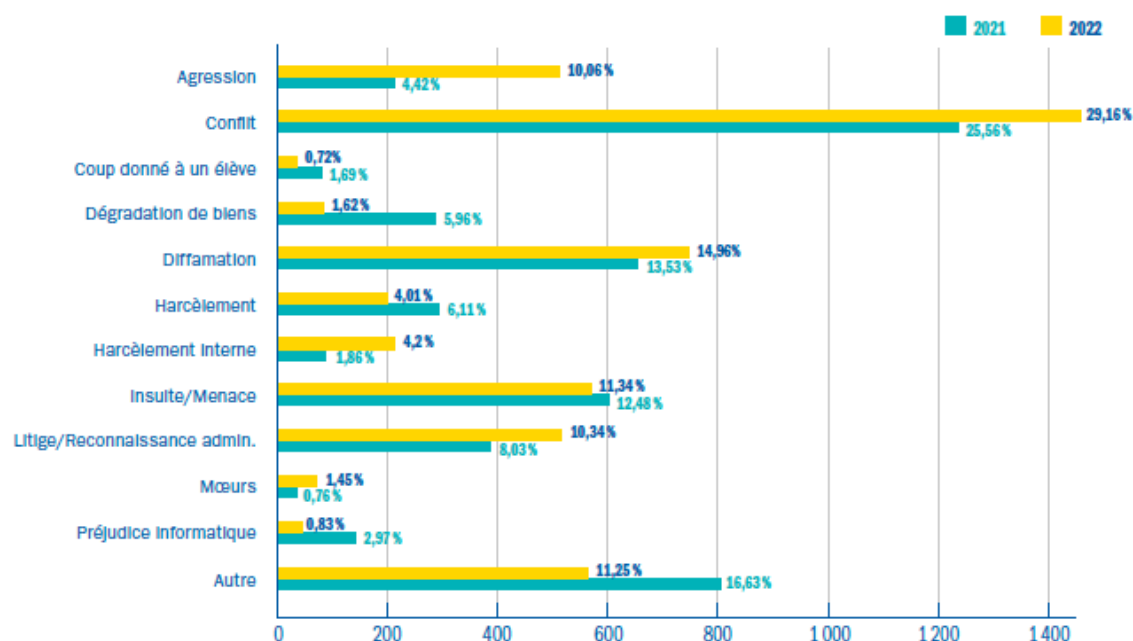
Comme en 2021, la majorité des dossiers de renseignement juridique concerne des conflits (29,15 %). Ils ont augmenté de 3,6 points par rapport à 2021, une hausse qui est constante depuis 2019 et qui est de l'ordre de 22 points en trois ans. En effet, ces dossiers représentaient 6,8 % en 2019.

Cette augmentation fait écho [aux données de l'étude de victimation](#) que L'ASL a demandé de mener aux chercheurs Benjamin Moignard et Éric Debarbieux.

Parmi les hausses les plus marquées, L'ASL constate des demandes de conseil plus importantes sur les problématiques suivantes :

- Agression : 10 % en 2022 contre 4,4 % en 2021.
- Harcèlement interne : 4,2 % en 2022 contre 1,8 % en 2021
- Litiges administratifs : 10,3 % en 2022 contre 8 % en 2021

RJP PAR NATURE 2021



[Consulter le baromètre complet 2022](#)

À propos de L'Autonome de Solidarité Laïque (L'ASL)

Nées aux côtés de l'école de la République, L'Autonome de Solidarité Laïque et ses 98 délégations départementales agissent depuis plus d'un siècle pour protéger les personnels de l'éducation et prévenir les risques de leurs métiers.

Pour L'ASL, la prévention est la première des protections. Elle propose une offre de formation sur l'environnement juridique des métiers de l'éducation qu'elle dispense aux personnels d'éducation en formation initiale et continue (près de 10 000 personnels formés chaque année). Sa mission est reconnue par le ministère de l'Éducation nationale.

Forte de son expertise, elle partage, depuis 2008, la protection des enseignants et non-enseignants avec la MAIF dans le cadre de l'Offre Métiers de l'Éducation choisie par un personnel de l'éducation sur deux.

CONTACT PRESSE

Cihem GHARBI

06 10 71 14 15

c.gharbi@unicorp.fr